

Date de dépôt : 6 juillet 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de législature 2010-2013

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux articles 66, lettre a, et 173A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 (LRGC – B 1 01), le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législature.

Le 7 juin 2010, ce programme de législature a d'ores et déjà été présenté au bureau et aux chefs de groupe du Grand Conseil et a été envoyé à chaque député. Il vous est formellement remis par le biais du présent rapport divers.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

*Annexe reçue par courrier séparé le 7 juin 2010 :
programme de législature 2010-2013,
lien internet : http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/communiqués/doc/20100607_programme_legislature.pdf*